Chasseur Côté Charente

7. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2018-2019

7. Approbation des comptes de l'exercice 2018-2019

Intervenant : Gérard KUHN
Fonction : Trésorier

Nous allons cette année vous présenter les comptes annuels de manière très différente par rapport aux années passées à deux voix. Notre nouvelle Expert-Comptable, Madame Fanny RODRIGUEZ a pris la suite de Monsieur Jean Pierre MOREAU au sein du cabinet FIMECO et c'est tout naturellement qu'elle s'est chargée cette année d'établir les comptes de la FDC16 clos au 30 juin 2019.

Le principal changement lié à la mise en application de la réforme de la chasse concerne la fusion des comptabilités et l'obligation de mettre en place une comptabilité analytique avec des sections relatives :

- Au fonctionnement général.
- À la prévention et à l'indemnisation des dégâts.
- À l'écocontribution, section relative aux actions en faveur de la protection et de la reconquête de la biodiversité.
- Et toute autre section analytique permettant de suivre ses différentes missions et d'en assurer la transparence.

Vous l'avez remarqué à la lecture de la seconde circulaire que les éléments comptables cette année vous ont été transmis de manière simplifiée de manière à vous apporter plus de lisibilité mais surtout pour être en adéquation avec le nouveau plan comptable des associations applicable depuis le 1er janvier 2020. Ce fastidieux travail de restructuration et de réaffectation des codes comptables en cours de finalisation avec Madame Fanny RODRIGUEZ, nous permettra à l'avenir de mieux appréhender les coûts inhérents à chaque thématique développée par votre structure fédérale.

Intervenant : Fanny RODRIGUEZ
Fonction : Expert-Comptable

Je vais vous présenter les comptes annuels de l'exercice pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 tels qu'ils ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes, Monsieur Didier RAMMELAERE. Afin de vous éviter une lecture fastidieuse de l'intégrité des lignes comptables, je souhaite revenir plus en détail sur les informations marquantes de l'exercice écoulé justifiant les écarts significatifs pour le service général et la section dégâts grand gibier que nous avons conservé exceptionnellement cette année compte tenu du changement de méthode de présentation.

Service général

- Les recettes s'élèvent à 1 489 362 € contre 1 514 905 € soit une baisse de 25 543 € par rapport à N-1 dont les principales variations sont les suivantes :
  - La baisse des ventes « sécurité » à hauteur de 38 900 €.
  - La baisse du nombre de timbres fédéraux de 26 750 €.
  - L'augmentation des produits financiers pour 13 060 €.
  - L'augmentation des produits exceptionnels correspondant à la caution pour le permis de chasser à 0 € pour 6 043 €.
  - La hausse de la reprise des provisions pour retraites à hauteur de 33 743 €.
- Les charges s'élèvent à 1 550 230 € contre 1 657 730 € soit une baisse de 107 500 € par rapport à N-1 :
  - La baisse des achats « sécurité » de 87 000 €.
  - L'augmentation des projets associatifs sécurité (9 329 €), petit gibier (6 125 €) et permis de chasser à 0 € (30 873 €).
  - Un complément de provision de cotisations sociales à hauteur de 50 000 € à ajouter à la provision passée N-1 pour 104 920 €.

Le résultat du service général est positif de 35 460 € hors projets associatifs et provisions. L'activité du service général est conforme aux prévisions, et ressort globalement en déficit de 60 867 € contre un déficit de 142 825 € en 2018, soit une amélioration du résultat de 81 958 €.

Section dégâts grand gibier

- Les recettes de la section dégâts s'élèvent à 579 241 € contre 515 111 € (N-1) dont les principaux éléments sont les suivants :
  - La hausse du timbre sanglier avec 17 050 €.
  - L'augmentation des dispositifs de marquage de 38 230 €.
  - L'augmentation des produits divers pour 7 550 €.
- Les charges de la section dégâts s'élèvent à 583 969 € contre 550 174 € (N-1) dont les principaux éléments sont les suivants :
  - L'augmentation des indemnisations versées aux agriculteurs de 34 535 € avec corrélativement, une hausse des frais des estimateurs de 3 000 €.
  - La baisse du matériel de préventions de 26 752 €.
  - L'augmentation des provisions pour retraite à hauteur de 26 480 €.

Le résultat courant de l'exercice de la section dégâts fait apparaître un solde négatif de 4 738 € contre un résultat déficitaire de 36 246 € l'année dernière.

Comptes de résultats consolidés

Le compte de résultats consolidés de l'exercice 2018-2019 clos au 30 juin 2019 fait apparaitre un déficit de 65 607 €, contre 179 072 € soit une amélioration du résultat d'exploitation de 113 465 €.

Bilan consolidé au 30 juin 2019

L'actif et le passif du bilan consolidé s'élèvent à 2 755 857 € contre 2 745 401 € (N-1) avec les principales variations suivantes :

- La baisse des immobilisations nettes avec 55 950 €.
- La baisse de la trésorerie globale de 43 800 €.
- La hausse des dettes à court terme de 107 853 €.

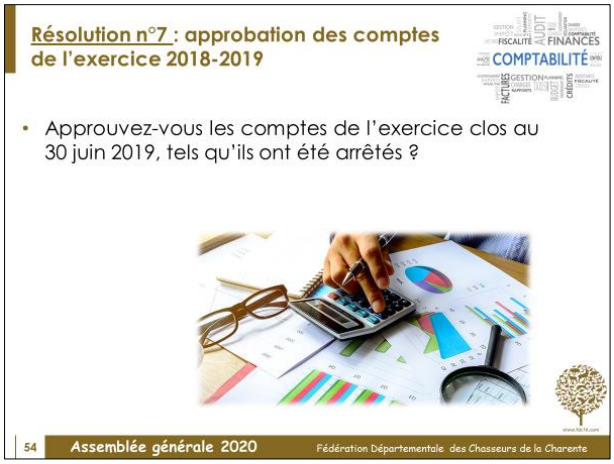

<u>Résolution n°7</u> : approbation des comptes de l'exercice 2018-2019
Approuvez-vous les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2019, tels qu'ils ont été arrêtés ?
Résultat du vote :